

Mesures et postes divers

R.P.I - RPC

Arras 2

RPI n° 13

Mise en place d'une direction unique maternelle à 4 classes à l'école maternelle de Rocquigny (au lieu d'une direction unique élémentaire à 4 classes à l'école de Barastre)

Béthune 2

RPI n° 85 (Bourecq primaire, Ecquedecques élémentaire, Lespesses primaire)

Mise en place d'une direction unique élémentaire à 5 classes à l'école élémentaire de Ecquedecques (au lieu d'une direction unique élémentaire à 5 classes à l'école de Bourecq)

Etaples-sur-Mer

RPI n° 102 (Frencq primaire, Halinghen élémentaire et Widehem maternelle)

Création d'un RPC dans la commune de Frencq :

Hesdin

RPI n° 8 (Capelle-lez-Hesdin primaire, Guigny élémentaire, Regnaville élémentaire, Mouriez élémentaire)

Mise en place d'une direction unique élémentaire à 5 classes à l'école élémentaire de Guigny (au lieu d'une direction unique élémentaire à 5 classes à l'école de Capelle-lez-Hesdin)

RPI n° 92 (Bécourt élémentaire et Bourthes primaire)

Mise en place d'une direction unique élémentaire à 6 classes à l'école élémentaire de Bécourt

Marquise

RPI n° 101 - Le Village (Audinghen primaire et Bazinghen élémentaire)

Extension de l'école primaire d'Audresselles dans le RPI n°101 (1 poste maternel et 2 postes élémentaires) - **à confirmer-**

Montreuil

RPI n° 83 (Bernieulles maternelle, Estrée élémentaire, Montcavrel élémentaire, Recques-sur-Course maternelle, Estréelles élémentaire)

- Ouverture légale de l'école d'Estréelles : un poste élémentaire de l'école d'Estrée sera transféré à l'école d'Estréelles.

- Création d'un RPC dans la commune de Montcavrel

Saint-Pol-sur-Ternoise

Valhuon

(Valhuon primaire, Conteville-en-Ternois)

Création d'un RPC dans la commune de Valhuon:

Redéploiement des postes de brigades par bassin et par circonscription

Création de 6 postes de brigades dans les bassins :

- 2 postes de brigade pour le bassin de Béthune (implantation à définir dans les circonscriptions)
- 4 postes de brigade pour le bassin de Lens (implantation à définir dans les circonscriptions)

Retrait de 6 postes de brigade dans les circonscriptions :

- 1 sur Arras 1
- 1 sur Calais 1
- 1 sur Calais 2
- 1 sur Boulogne 2
- 1 sur Hesdin
- 1 sur Marquise

Création poste de brigade

Création de 5 postes de titulaire remplaçant dans les bassins :

(pour les décharges de directeurs de 1 à 3 classes)

- 2 pour Artois-Ternois
- 1 pour Calais-St-Omer
- 1 pour Béthune-Bruay
- 1 pour Boulogne-Montreuil

Transformation de poste

Arras 1

Transformation du poste maternelle d'application en poste maternelle ordinaire à Arras, Pauline Kergomard maternelle d'application